



## LIVRET D'ACCUEIL EN FORMATION

Vous avez choisi de faire confiance à **HKM DATA**, et nous vous en remercions. Vous trouverez ici les modalités de votre formation, les conditions d'accès aux cours, ainsi que le règlement intérieur.

### 1. NOS FORMATIONS

L'accueil dans nos formations se déroule de la manière suivante :

Vous recevez une convocation par **mail 10 jours** avant la date de la première journée de formation avec en pièces jointes :

- Le programme de formation
- Le déroulé pédagogique
- Le livret d'accueil + règlement intérieur
- Le lien pour accéder à votre espace de formation)

Dans ce mail, un lien avec un questionnaire (Test de positionnement) est à compléter **impérativement avant le début de la formation**. Vos réponses à ce test, nous permettront de préparer et d'adapter au mieux la formation avec chacun d'entre vous.

Lorsque la formation se déroule à distance (par visioconférence). Un lien vous est proposé pour la connexion. En cas de problème de connexion, vous pouvez immédiatement prendre contact avec votre formateur Loic MASSON au 06.08.67.10.80 ou par mail [l.masson@hkmdata.com](mailto:l.masson@hkmdata.com) .

Les méthodes pédagogiques utilisées (Cours théorique, devoirs pratique, questionnaire à chaud) à distance ou en présentiel sont les mêmes. Une feuille d'émargement sera à signer par journée de formation.

Lors de votre premier jour, les codes d'accès aux cours en ligne, vous sont renvoyés par mail. L'ergonomie du site et les travaux à réaliser vous sont expliqués.

### **Votre réussite, notre priorité**

Vous vous engagez dans un parcours de formation avec HKM DATA, nous faisons le nécessaire pour que vous restiez motivés et atteignez les objectifs :

#### HKM DATA

Société à responsabilité limitée au capital social de 2000€ - RCS: 909 909 970 R.C.S. Le Puy en Velay - SIRET: 909 909 970 00016 - Organisme de formation enregistrée sous le N° 84 43 03596 43 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes  
Modifié le 13/03/2024 (v2)



## LIVRET D'ACCUEIL EN FORMATION

- Des exercices pratiques sont en relation avec votre projet professionnel, le plus souvent possible
- Votre formateur dédié est à votre disposition dès que vous le demandez
- Des réunions de suivi sont organisées dès que des difficultés sont relevées

Pour nous, il est primordial que vous puissiez nous parler de vos difficultés. Si nous constatons les signaux possibles d'une rupture de parcours (absences inexplicables, retards systématiques, non participation aux exercices, etc.), nous prenons contact afin d'organiser un suivi individuel, et vous aider à remédier aux difficultés.

Les visio-conférences peuvent être enregistrées. A des fins de respect des procédures qualité, les séances en visio-conférence sont la plupart du temps enregistrées, en toute ou partie. Aucune image ne sera utilisée pour un usage public sans votre accord écrit. Vous pourrez télécharger ces enregistrements en fin de journée

A la fin de chaque journée de formation, nous vous demanderons de compléter un questionnaire à chaud.

5 jours après la fin de la formation, nous vous demanderons de compléter un questionnaire à froid pour évaluer la qualité de notre formation et de notre formateur.

Vos réponses nous permettront d'améliorer le contenu et nos méthodes de formations

## 2. POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAPP

L'intégration des personnes en situation de handicap (reconnu par la MDPH), est important à nos yeux.

Hors formations en INTRA entreprise sur demande particulière, toutes nos formations ont lieu à distance. Afin que les cours soient accessibles au plus grand nombre, nous les avons construits de la manière suivante :

Une partie est réalisée en ligne en visio-conférence, avec des groupes limités à 6 personnes pour favoriser les échanges et la visualisation de chaque participant (chez nous, pas de micro ni de caméra "coupés")

Si vous êtes dans cette situation, et que vous souhaitez nous le signaler, nous pourrions vous aider :

### HKM DATA

Société à responsabilité limitée au capital social de 2000€ - RCS: 909 909 970 R.C.S. Le Puy en Velay - SIRET: 909 909 970  
00016 - Organisme de formation enregistrée sous le N° 84 43 03596 43 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes  
Modifié le 13/03/2024 (v2)



## LIVRET D'ACCUEIL EN FORMATION

- En vous orientant dès l'entretien de positionnement vers les organismes compétents
- En adaptant le coaching et les cours à votre handicap, dans la mesure du possible, et avec le conseil avisé des experts

Les cours ayant lieu à domicile, ou au sein de l'entreprise, des adaptations pourront être aussi discutées avec l'employeur, le CSE, et le médecin du travail.

Pour ce qui concerne le cas général, les éléments suivants sont à retenir :

- **Les CAP EMPLOI** exercent une mission de service public pour accompagner les personnes en situation de handicap, dans la sécurisation du parcours professionnel. Ils interviennent aussi bien auprès des salariés en collaboration avec les employeurs, qu'avec les demandeurs d'emploi, en synergie avec Pôle Emploi. Ils peuvent notamment vous aider à construire le projet de formation, et à le financer, ainsi que les adaptations à prévoir.
- **L'AGEFIPH** intervient en soutien du travailleur handicapé. Dans le cadre d'une formation, l'Agefiph peut participer au financement de la formation ou de la mise en œuvre de solutions d'adaptation.
- Pour la création d'entreprise, d'autres partenaires sont incontournables dans le handicap, comme **H'UP Entrepreneurs**.

### Concrètement, comment ça se passe ?

Lors de votre test de positionnement avec **HKM DATA**, vous serez amené(e), si vous le désirez, à évoquer votre situation de handicap.

Nous vous orienterons vers l'institution compétente si nécessaire, en fonction de votre région, et le cas échéant, en collaboration et concertation avec des spécialistes de l'Agefiph, mettrons en œuvre les actions nécessaires à rendre possible le suivi de la formation que vous avez choisie.

### L'Agefiph met à disposition des ressources

Ressources	Liens pratiques
------------	-----------------

#### HKM DATA

Société à responsabilité limitée au capital social de 2000€ - RCS: 909 909 970 R.C.S. Le Puy en Velay - SIRET: 909 909 970 00016 - Organisme de formation enregistrée sous le N° 84 43 03596 43 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes  
Modifié le 13/03/2024 (v2)



## LIVRET D'ACCUEIL EN FORMATION

Thomas ECOIFFIER de AFIPH (directeur d'ESAT)	<a href="https://www.afiph.org/">https://www.afiph.org/</a>
Afin de sensibiliser nos formateurs et conseillers en formation	<a href="#">Fiches Handicap</a>

### 3. REGLEMENT INTERIEUR

#### **Article 1 – Objet et champ d'application du règlement**

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une formation organisée par HHKM DATA.

#### **Article 2 : Hygiène et sécurité**

Dans le cadre de la formation, il est impératif de respecter les règles d'hygiène et de sécurité du lieu où est réalisée l'action de formation, notamment l'entreprise du stagiaire.

L'organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable d'incidents ou d'accidents survenus à distance pendant les heures de formation et en particulier liées à l'utilisation des outils informatiques et internet.

#### **Article 3 : Comportement**

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité pour le bon déroulement des formations.

Tout propos inapproprié (harcèlement, racisme), tenu par le stagiaire sur quelque support de la formation est passible d'exclusion définitive.

#### **Article 4 : Accès aux formations**

L'accès aux formations se fait via la plateforme CLASSR ROOM de Google avec les accès remis, au plus tard la veille de la formation

#### **Article 5 : Horaires**

Les horaires sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires lors de la convocation. En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir à minima par mail l'organisme et justifier leur absence. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles.

#### **HKM DATA**

Société à responsabilité limitée au capital social de 2000€ - RCS: 909 909 970 R.C.S. Le Puy en Velay - SIRET: 909 909 970 00016 - Organisme de formation enregistrée sous le N° 84 43 03596 43 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Modifié le 13/03/2024 (v2)



## LIVRET D'ACCUEIL EN FORMATION

L'organisme de formation ne pourra être tenu responsable par le stagiaire de n'avoir pas disposé des enseignements dispensés pendant son absence ou ses retards.

Les stagiaires sont tenus de signer la feuille d'émargement remise à chaque demi-journée de la session.

### **Article 6 : Sanctions**

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Exclusion définitive de la formation avec PV d'exclusion.

### **Article 7 : Garanties**

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque HKM DATA envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien.

### **Article 8 : Convocation pour un entretien**

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix. La convocation mentionnée à l'article précédent en fait état.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

### **Article 9 : Prononcé de la sanction**

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien ou, le cas échéant, après avis du responsable de la formation. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme de lettre recommandée ou d'une lettre remise contre décharge.

#### **HKM DATA**



## LIVRET D'ACCUEIL EN FORMATION

HKM DATA informe l'employeur de la sanction prise et éventuellement l'organisme prenant à sa charge les frais de formation.

### 4. Nos valeurs, notre pédagogie, nos résultats

#### **Nous inscrire dans votre modèle du monde**

Dans notre idéal, notre parcours en formation est personnalisé à vos acquis, vos attentes, et même vos représentations. Nous veillons à nous adapter au maximum à vos besoins en mettant en œuvre une organisation la plus agile possible.

#### **L'accent est mis sur une pratique bienveillante**

Nous utilisons toutes les méthodes, modalités et outils pédagogiques à notre disposition et nous assurons de faciliter votre projet. Un coach personnel vous est attribué pour tenter de lever toutes les difficultés que vous pourriez rencontrer.

#### **HKM DATA**

Société à responsabilité limitée au capital social de 2000€ - RCS: 909 909 970 R.C.S. Le Puy en Velay - SIRET: 909 909 970 00016 - Organisme de formation enregistrée sous le N° 84 43 03596 43 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes  
Modifié le 13/03/2024 (v2)